

Mont-Laurier invitée à « prouver sa solidarité » avec le PLQ

■ QUÉBEC — Dans le cadre de la campagne de financement du Parti libéral, une municipalité a été invitée à « prouver sa solidarité » avec cette formation politique et à « se familiariser avec les nouvelles directives du parti ».

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

La Presse canadienne a obtenu copie d'une lettre que le Parti libéral a fait parvenir le 2 septembre dernier aux autorités municipales de Mont-Laurier, dans le comté de Labelle. Ce comté est représenté à l'Assemblée nationale par le député libéral Damien Hétu.

Sur du papier avec en-tête de l'Assemblée nationale, dont l'usage est pourtant réservé aux députés, la coordonnatrice de la campagne libérale, Mme Céline Léonard, invite les autorités municipales de Mont-Laurier, principale ville du comté, à participer à l'assemblée de financement du PLQ.

« Il serait de votre avantage de venir rencontrer votre député Damien Hétu pour vous familiariser avec les nouvelles directives du parti et prouver votre solidarité », écrit Mme Léonard.

« Nous comptons sur la présence d'au moins deux personnes pour vous représenter. Faites votre chèque payable à Parti libéral du Québec. Le coût du billet est de \$50 par personne ».

« Votre présence sera remarquée et très importante pour nos relations futures », avertit même la représentante libérale.

Autre cas

Par ailleurs, en avril dernier, une autre lettre signée par un adjoint du député Hétu était adressée au maire de Mont-Laurier pour exiger que trois membres de l'association libérale locale puissent se rendre à Amos, avec les représentants municipaux, visiter un centre culturel.

« Le conseil municipal de Mont-Laurier effectuera une visite d'information au centre culturel d'Amos en mai. Mon gouvernement a octroyé une subvention de \$700 000 comme participation initiale pour le centre culturel de Mont-Laurier. Je crois qu'il serait de mise que des représentants de mon exécutif local fasse partie du voyage », écrit l'adjoint du député Hétu qui utilise le nom de son député comme signataire de la lettre.

Dans le document dont la Presse Canadienne a également obtenu copie, on nomme même les libéraux qu'on voudrait voir participer au voyage à Amos : MMes Gisèle Laurin, Aline Demers et Bertrand.

Réaction

Joint à son bureau de Sainte-Agathe-des-Monts, le député Hétu a soutenu hier que la lettre sur le financement « avait été écrite à mon insu ».

L'auteur de la lettre, la militante libérale Céline Léonard, a été sévèrement admonestée et a été invitée à ne plus commettre de tels impairs, a expliqué le député.

M. Hétu a admis que la lettre « constitue une forme de chantage inadmissible ».

Le député de Labelle a également affirmé que la lettre concernant le centre culturel avait été « écrite à son insu » par un de ses adjoints.

« J'ai donné des ordres pour que désormais, aucune lettre ne soit transmise de mon bureau sans mon autorisation expresse », a-t-il dit.

M. Hétu est un député de fraîche date : cet entrepreneur-électricien de 59 ans a été élu pour la première fois député libéral de Labelle le 2 décembre dernier.



Damien Hétu

Keith Davey n'est plus sûr que l'alternance soit une bonne chose

■ OTTAWA — Après avoir écrit dans son livre « The Rainmaker » — qu'il croit à la tradition de l'alternance, le sénateur Keith Davey « modifiera peut-être son opinion » la prochaine fois, à cause du court laps de temps qui pourrait séparer l'arrivée et le départ de John Turner à la tête de son parti.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

Au cours d'un entretien avec LA PRESSE hier, le sénateur a déclaré : « c'est une tradition qui a bien servi le Parti libéral mais je me réserve le droit de dire qu'il est peut-être temps d'abandonner cette tradition ».

« Voyons donc, a dit le sénateur à qui on demandait ce qui pourrait le faire changer d'avis, je n'ai pas à être conséquent ("consistant") avec moi-même ». Il rappelle le virage pris par son ancien patron, M. Trudeau, sur le contrôle des prix et des salaires en 1975 : « les circonstances changent ». Et M. Davey révèle enfin qu'en 1984 M. Trudeau a dit à son caucus « qu'on pouvait appuyer Jean Chrétien, en dépit du principe de l'alternance ».

L'ancien organisateur en chef du parti libéral a en outre révélé à LA PRESSE qu'il prendra publiquement position sur le leadership de John Turner, deux ou trois semaines avant le congrès des 28-30 novembre prochains à Ottawa. Pour l'instant, il ne veut qu'encourager les libéraux « à bien y penser », prédit que

« le vote sera serré » et promet « d'être loyal à John Turner après qu'il aura remporté le vote sur son leadership ».

L'entrevue du sénateur Keith Davey avait été sollicitée par son éditeur de Toronto à l'occasion du lancement officiel de son livre à Montréal ce soir. Le sénateur sera l'objet d'un « bien cuit » au cours duquel MM. Pierre Trudeau, Marc Lalonde, Jean Chrétien et Bryce MacKasey prendront la parole. John Turner, également invité, n'a pu se rendre disponible.

Des contradictions

M. Davey, qui met publiquement en doute les capacités de chef de John Turner depuis quelques semaines, a plusieurs fois contredit, au cours de l'entrevue, les déclarations qu'il fait dans son livre : — « je me demande si John Turner est assez progressiste (pour diriger le parti) parce que je le connais depuis longtemps. Je suis conscient des années qu'il a passées à Bay Street et il va devoir nous convaincre qu'il est un réformiste. Mais il s'est amélioré, il a fait beaucoup de chemin depuis 1984 » ; — « je me demande toujours si John Turner peut encore gagner une élection », déclare M. Davey qui, dans son livre, révèle avoir dit à son chef, trois jours après la défaite du 4 septembre : « Mike Pearson est revenu, et vous le pouvez aussi ». Keith Davey s'inquiète de la remontée des Néo-Démocrates dans Pembina (Alberta) et au Québec, et « craint que la coalition qui a élu Brian



Keith Davey, auteur de « The Rainmaker ». laserphoto PC

Mulroney n'aille au NPD... Ce qui ne l'empêche pas, malgré tout, « de penser, même aujourd'hui, qu'il est encore possible que John (Turner) devienne premier ministre » ; — dans son livre (page 55), M. Davey récite les dix commandements du libéralisme dont le premier se lit comme suit : « honore ton chef ». « C'était une farce », commente aujourd'hui l'auteur. Et après avoir écrit (page 302) : « j'ai toujours cru que je devais accorder mon appui entier et total au chef du parti tant qu'il était le chef », M.

Davey précise aujourd'hui : « ça n'est pas moi qui ai inventé le processus de révision. Pierre Trudeau a passé à travers cette expérience deux fois. Je serai loyal à mon chef après que son leadership aura été confirmé ».

Une vision anglophone

C'était la première fois que M. Davey accordait une entrevue à un journal francophone, malgré plusieurs requêtes. Le fait qu'elle ait été sollicitée par son éditeur jette un éclairage nouveau sur la conviction des partisans de M. Turner selon lesquels

le sénateur cherche d'abord à vendre des livres. « Les ventes vont bien », confirme l'auteur qui n'a pas encore décidé s'il en fera imprimer une version française.

Né à Toronto il y a 60 ans, M. Davey reconnaît projeter dans son livre « une vision anglophone » de la politique québécoise. Cela ne l'empêche pas de prendre position sur la question constitutionnelle et en particulier sur la position de MM. Raymond Garneau et John Turner. « Au temps où on refuse du monde dans les classes d'immersion, c'est un retour en arrière de parler de statut particulier », déplore-t-il.

« Ma carrière et mon livre sont sur le Canada-anglais » précise encore M. Davey. De fait, les cinq meilleurs commentateurs politiques « canadiens » de son époque sont tous des anglophones (tant pis pour Claude Ryan par exemple) et une « bonne » campagne de recrutement de candidats à Montréal en 1962, en pleine fièvre de la Révolution tranquille, se résume à John Turner, Bud Drury et Bryce MacKasey.

Enfin, sans savoir encore si la course à la direction du Parti libéral sera ouverte, l'ancien organisateur en chef du parti laisse tomber quelques noms de candidatures possibles : Jean Chrétien (« je ne sais pas s'il sera candidat mais je peux imaginer qu'il ne le soit pas »), Paul Martin (« est-il Canadien-Français ? »), Axworthy (sans préciser duquel des deux frères, Tom ou Lloyd, il s'agit), Donald Johnston.

Madelipêche « peut-être » privatisée d'ici trois mois

■ CAP-AUX-MEULES — La société d'État Madelipêche, dans laquelle Québec a investi \$48 millions depuis neuf ans, sera — peut-être et pour un prix indéterminé — privatisée, en tout ou en parties, d'ici au 31 janvier.

GILBERT BRUNET
envoyé spécial de LA PRESSE

« Peut-être », les ministres délégués à la Privatisation, Pierre Fortier, et aux Pêcheries, Robert Dutil, l'ont annoncé hier aux Iles-de-la-Madeleine, parce que l'appel d'offres est lancé mais le gouvernement n'y donnera suite que si des acheteurs sérieux, aux « reins financiers solides », lui présentent des plans de développement garantis de l'avenir du « pivot économique » des Iles.

Si le gouvernement n'obtient pas ces garanties, il pourra décider, « à sa seule discrétion », de ne pas vendre les actifs de Madelipêche, dont les déficits se succèdent année après année.

Estimées à \$2 millions pour 1986, ces pertes avaient dépassé \$4,2 millions en 1985 et \$4,1 millions en 1983.

Au fil d'acquisitions de sociétés en faillite, depuis 1977, Madelipêche compte aujourd'hui 1,068 employés, oeuvrant sur huit navires et dans quatre usines de transformation de poissons et crustacés, dans quatre villages des Iles.

Québec se retrouve seul propriétaire de l'ensemble, son partenaire initial, la coopérative Pêcheurs Unis, ayant cessé ses opérations il y a trois ans. L'État a aussi acquis, l'an dernier, deux usines de la National Sea Products.

L'un des fleurons de l'ex-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon, est donc à vendre.

Le prix de l'éventuelle transaction ne sera connu qu'au dévoilement des offres, fin janvier. Québec ne fixe aucun minimum.

Les acheteurs feront leur évaluation de la valeur marchande du tout ou de parties de l'entreprise, dont le chiffre d'affaires atteignait \$19,6 millions en 1985.

En tout ou en parties car l'appel d'offres divise Madelipêche en sept lots, dont certains pourraient ne pas trouver preneur. Ainsi, le lot 4 est constitué des « anciennes installations » de Havre-Aubert, remplacées par une nouvelle usine, le lot 3.

Les \$48 millions de fonds publics investis jusqu'ici se répartissent ainsi : — plus de \$12 millions en capital-actions ; — autant en prêts, avances et garanties d'emprunts ; — près de \$12 millions en subventions ; — autant en marge de crédit garantie.



Pierre Fortier, ministre délégué à la Privatisation.

Les deux ministres se disent confiants, au terme des démarches exploratoires entreprises l'hiver dernier, de recevoir des « offres sérieuses », avant la date limite du 28 novembre.

« Tout ce qui dépassera les \$7 millions, actuellement inscrits comme valeur aux livres dans le budget du Québec, sera un profit », dit M. Fortier. Même s'il n'y a pas profit, en stricts termes comptables, le « ministre des Finances est gagnant » puisqu'il n'aura pas à déclarer les pertes annuelles.

M. Fortier inscrit Madelipêche dans la foulée des autres sociétés d'État privatisées depuis l'élection du gouvernement Bourassa.

Vendre la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, dit-il, c'est effacer du budget un déficit de \$15 millions l'an ; Québecair parti, c'est \$12 millions de moins dans la colonne des dépenses de l'État pour 1986 ; et Madelipêche, ce serait \$2 millions de moins, si la vente se concrétise.

Inquiétude

Évoquer ainsi la privatisation de Québecair ne rassure pas tous les gens des Iles. MM. Fortier et Dutil étaient en effet attendus, hier matin à Cap-aux-Meules, par quelque 300 manifestants, employés de Madelipêche et affiliés aux Métallos (FTQ).

Leur porte-parole, Arnold Dugas, et leurs affiches insistaient : « Nos jobs sont en jeu. Fortier veut donner notre usine à ses amis (libéraux). Ces usines ont été bâties avec nos taxes ».

En réponse, M. Fortier s'est engagé à rendre public, à l'Assemblée nationale avec copie à chacun des employés de Madelipêche, le document préparé par le gouvernement sur les perspectives d'avenir de l'entreprise.

Quant aux requêtes répétées de commission parlementaire et de moratoire sur l'ensemble de l'opération privatisation, formu-



Robert Dutil, ministre délégué aux Pêcheries.

lées tant par l'opposition péquiste que par les centrales syndicales, M. Fortier les rejette.

« Le Parti libéral a reçu un mandat clair. Nos intentions quant à la privatisation sont connues depuis janvier 1984. Elles faisaient partie de notre programme. La restructuration économique passe par la privatisation », lance-t-il.

La crainte d'un autre Manoir Richelieu ne tient pas non plus, assure M. Dutil : « Les syndicats en place à Madelipêche le demeureront ».

Pour lui, le plus important est de préserver l'ensemble de l'industrie de la pêche aux Iles : conserver les permis de pêche ; protéger la part québécoise des contingents par rapport aux Maritimes ; s'assurer de la compétitivité de l'industrie d'ici, devant les concurrents nationaux et internationaux.

C'est à ce prix que les emplois seront préservés dans les Iles, insiste M. Dutil. C'est à ces conditions que Madelipêche sera privatisée, avant la remise printanière des bateaux à l'eau.

Les éventuels propriétaires ne doivent pas espérer une aide gouvernementale pour rentabiliser leurs opérations. Pour M. Dutil, « les Madelinots trouveront plus de satisfaction à travailler de concert avec un État stimulateur plutôt que de vivre sous la dépendance d'un État pourvoyeur ».

Quant à la poursuite de \$3,5 millions, intentée par Madelipêche contre la Banque Nationale et la firme de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré, au terme d'une enquête publique sur la faillite de Pêcheurs Unis, M. Dutil croit qu'elle n'aura « aucune incidence » sur la privatisation.

La poursuite sera transférée à une « autre instance gouvernementale », qui pourrait être SOQUIA, la Société publique d'initiatives agro-alimentaires, ajoute M. Fortier.

SELON LE CONSEIL ÉCONOMIQUE Ottawa doit accélérer la réforme fiscale

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral se doit de presser le pas dans son projet de réforme fiscale — qui devrait déboucher sur des réductions d'impôt pour les citoyens ordinaires — estime le Conseil économique du Canada.

DENIS LESSARD
de la Presse canadienne

En conférence de presse, hier, la présidente du Conseil, Mme Judith Maxwell a rappelé qu'au cours des années, les contribuables avaient dû supporter une part toujours croissante du fardeau fiscal, déchargeant du même coup les compagnies.

Le temps est venu de renverser la vapeur et « d'élaguer » dans la pléthore d'abris fiscaux qui, au fil des ans, ont rendu le système « incohérent », estime le Conseil dans son 23^e rapport annuel publié hier.

Le document vient surtout donner un sérieux coup de pouce aux défenseurs du libre-échange avec les États-Unis.

Selon le scénario « optimiste » du Conseil, 120 000 emplois seraient créés d'ici à 1991 avec la disparition des barrières commerciales avec les États-Unis.

Inversement, 520 000 emplois seraient rayés de la carte d'ici 1995 si Washington appliquait sur tous les secteurs une surtaxe de 20 p. cent aux importations.

Bien qu'il admette qu'il faudra faire des études plus approfondies sur l'impact du libre-échange pour certaines catégories de travailleurs, le rapport soutient néanmoins qu'un accord « ferait 300 000 gagnants de plus que de perdants et que 370 000 nouveaux emplois seraient créés d'ici à 1995 ».

L'organisme, chargé de conseiller le gouvernement, prévoit que le taux de chômage restera en haut des neuf p. cent jusqu'à la fin de la décennie. Le taux d'inflation devrait d'ici là rester en deçà de 4 p. cent.

Bien que le Canada puisse compter sur une croissance « vigoureuse » et stable d'environ trois p. cent pour les cinq prochaines années, « cela ne constitue pas une solution au problème, ce n'est pas un moment pour se réjouir de la croissance », estime Mme Maxwell, expliquant que le gouvernement a de sérieux coups de barre à donner dans la fiscalité et les programmes sociaux.

Sur la réforme fiscale, Mme Maxwell s'est refusée à donner un échéancier au gouvernement : « Mieux vaut tard que

jamais, mais le plus tôt sera le mieux », a-t-elle lancé.

Les États-Unis, après cinq ans de débat projetant de ramener à un seul niveau d'impôt, soit 15 p. cent, le fardeau fiscal de l'immense majorité des contribuables.

Ottawa devrait suivre cet exemple qui simplifierait le système, avantagerait la majorité des contribuables et améliorerait l'équité du régime, affirme le rapport du Conseil.

Cette réforme nécessitera la disparition d'une foule d'abris fiscaux largement utilisés par le secteur privé et les citoyens les mieux nantis.

Reclamant un système fiscal « plus neutre », le Conseil estime que les progrès américains « plus que jamais devraient encourager le Canada à recentrer son système fiscal ».

« Le fardeau fiscal est très inégalement distribué d'un secteur à l'autre », a observé M. Pierre Fortin, économiste à l'université Laval.

Selon les données du Conseil, le secteur de la construction est imposé à 50 p. cent sur ses investissements en moyenne comparativement à 45 p. cent pour les secteurs des communications, des services et du commerce.

Le secteur manufacturier est imposé à moins de 30 p. cent. Autre injustice, l'épargne qui est directement investie dans une entreprise est imposée à 40 p. cent, mais celle engloutie dans des compagnies d'assurances l'est à moins de 5 p. cent.

Dissidents

Fait peu habituel pour le Conseil, trois des vingt membres se sont désolidarisés des parties du rapport qui concernent le libre-échange.

Bien que le rapport admette que « le libre-échange puisse mener à un niveau de chômage persistant et intolérable, il ne contient aucune recommandation sur la façon d'éviter ce résultat », affirment les dissidents, dont fait partie Mme Diane Bellemare, professeur d'économie à l'université du Québec à Montréal.

Le rapport du Conseil demeure muet sur la façon dont « les travailleurs et leurs familles devront s'adapter à ce changement traumatique », poursuivent-ils.

« On sait que l'alternative à la libéralisation des échanges, serait terrible, une série de mesures protectionnistes », dit pour sa part Pierre Fortin. « Ce n'est pas un choix entre le bien et le mal mais entre le mal et le pire » d'ajouter l'économiste.

La folle soirée du 99^e Congrès

Il ne faut pas vraiment en vouloir au 99^e Congrès des États-Unis. Il a fait du bon travail et il s'est ajourné deux semaines plus tard que prévu. Il n'est donc pas étonnant que les législateurs, grugés de ces semaines qu'ils auraient pu utiliser à se faire réélire, se soient laissés aller à un peu de démagogie.

L'imposition d'une taxe minime sur toutes les importations américaines pour payer les frais des services douaniers est une tracasserie dont il ne vaudrait pas la peine de parler si elle n'exprimait pas une certaine hostilité à tous les produits étrangers. Beaucoup de législateurs ont sûrement voté cette taxe dans l'espoir d'en faire du « mileage » électoral en attendant qu'elle soit rapidement abolie.

Bien que le coût de cette taxe pour les exportateurs canadiens, ne sera qu'environ \$200 millions, sur des ventes de presque \$100 milliards, le gouvernement canadien a réagi avec force, comme il se doit. Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, n'a pas mâché ses mots: il estime que le président Reagan doit opposer son veto à cette mesure inconsiderée.

Il n'est pas question que le Canada prépare déjà des représailles contre cette taxe qui ne sera imposée qu'au début de l'an prochain. Contrairement au tarif de 15 pour cent imposé sur le bois d'œuvre canadien par le département du Commerce un jour auparavant, le Canada n'est pas seul en cause. Par ailleurs, la nouvelle taxe n'est pas un acte administratif contre lequel il est possible de recourir. Le Congrès l'a votée et elle aura force de loi à moins que le président Reagan refuse de l'approuver.

Reste à savoir si cette taxe est compatible avec les obligations internationales acceptées par les États-Unis. La question sera posée au GATT (Accord général sur les tarifs et commerce) qui tranchera. Si le GATT se prononçait contre cette taxe, le gouvernement canadien pourrait alors imposer des mesures de représailles.

Il ne fait aucun doute que le GATT, qui cherche à simplifier les échanges internationaux, devrait se prononcer contre cette taxe. Jusqu'à présent, il a toujours été admis que les gouvernements devaient supporter les frais de leurs contrôles douaniers. Accepter qu'un pays fasse payer les exportateurs étrangers pour des frais dont ils ne peuvent pas déterminer l'ampleur n'est qu'une prime à la bureaucratie. Si tous les pays se comportaient comme l'imagine le Congrès américain, on aurait un monde de fonctionnaires heureux, d'exportateurs harcelés et de consommateurs frustrés.

La possibilité que ce genre de taxe se répande ne manquera pas de faire dresser les cheveux sur la tête des exportateurs américains: on voit déjà les mines des gens chez Boeing quand on leur annonce qu'ils doivent déboursier quelques centaines de milliers de dollars pour défrayer la douane allemande, canadienne ou japonaise lors de la livraison d'un 747.

Cette nouvelle taxe est aussi néfaste pour l'économie américaine que le nouveau tarif sur le bois d'œuvre canadien. Comme l'écrivait le *Wall Street Journal* au sujet du tarif sur le bois: «Si les États-Unis continuent à se comporter comme une puissance économique de troisième ordre et mettent tout sur la substitution des importations, d'autres pays suivront et l'économie mondiale amorcera son déclin.»

M. Clark a raison de tout mettre en oeuvre pour éliminer ce nouveau geste insensé et de ne pas parler de représailles qui ne feraient qu'en multiplier les dégâts économiques.

Frédéric WAGNIÈRE

Désenchantement aux Philippines

Où va Corazon Aquino et où vont les Philippines sous sa présidence?

Le régime qui a succédé à la dictature de Ferdinand Marcos en février dernier éprouve toujours de grandes difficultés à s'implanter solidement. Les difficultés sont nombreuses.

Certaines paraissent dans l'immédiat insurmontables. La reprise économique notamment tarde. Il est vrai que ce n'est pas en sept mois que peuvent être effacées des années de négligence coupable, d'incurie et de malversations. Porté au pouvoir par un mouvement populaire, le gouvernement de Mme Aquino a suscité de grands enthousiasmes et stimulé des rêves. La désillusion est à la mesure des espérances déçues.

David G. Timberman, spécialiste des Philippines, estime que, plus de six mois après l'arrivée du gouvernement Aquino, les perspectives d'une reprise économique demeurent bien incertaines (*The Christian Science Monitor* du 12 octobre).

Le produit national brut, qui avait fondu de 10 pour cent en 1984 et en 1985, a encore diminué de trois pour cent au cours de la première moitié de l'année 1986. «Évanouies, les visions d'une reprise spontanée des affaires.» L'incapacité du gouvernement à faire démarrer le train des réformes (la réforme agraire notamment) s'explique en partie par des querelles au sein de l'équipe dirigeante.

Ces querelles peuvent détruire le pouvoir de la présidente. Elles ne sont pas nouvelles. Tiennent-elles au jeu de la concurrence et de l'émulation entre personnalités diverses, ou à des divergences sur l'orientation de la «révolution» de février dernier?

Pendant que Corazon Aquino faisait en septembre dernier une visite remarquée au président Ronald Reagan, on s'est inquiété d'une rumeur attribuant à l'ex-président Marcos l'intention de revenir aux Philippines, pour y reprendre sa place.

On a moins remarqué que, pendant l'absence de la présidente, quelques-uns de ses collègues se réunissaient en séance spéciale pour discuter du danger que constitue la guérilla communiste.

Dans ce colloque tenu sans la présidente, une présence: celle du ministre de la Défense, Juan Enrile. Or, ce personnage donne tous les signes de vouloir aujourd'hui se séparer de Mme Aquino et peut-être même de la combattre.

Pour mesurer le chemin parcouru, il faut se rappeler qu'en se ralliant à Corazon Aquino en février dernier, Juan Ponce Enrile a tranché entre Marcos et la veuve de Benigno Aquino et permis en quelque sorte la révolution. La bonne révolution, il va sans dire. Car la mauvaise révolution, ce sont les communistes qui, non seulement en rêvent, mais l'entreprennent.

Pendant le règne de Marcos, la guérilla n'a pas cessé de s'affirmer et de recruter de nouveaux adeptes. Même si les communistes ne bénéficient pas du soutien populaire, on pense qu'ils restent tout de même une menace. Les tentatives de Mme Aquino pour parvenir à un cessez-le-feu ont été diversement appréciées; mais aux yeux du ministre de la Défense (Enrile), toute négociation avec des rebelles marxistes fanatisés est vouée à l'échec. Cette opinion, le ministre dissident ne se contente pas de l'exprimer; il la clame et en fait le thème d'une véritable campagne.

À la faveur d'une campagne contre le communisme, Enrile se propose-t-il de déloger Mme Aquino? L'avenir le dira. Une partie de l'entourage de la présidente s'est toujours comportée comme si «Cory» n'était qu'un symbole.

Guy CORMIER

LES COLS BLEUS APPUIENT DORÉ

BON! ÇA EST, LES COMMUNISTES ARRIVENT!

ON SONNE-TU L'ALERTE GÉNÉRALE OU BEDON ON LAISSE FAIRE?



Droits réservés



Marcel Adam

Le désarmement nucléaire, ce n'est pas pour demain

Les rencontres au sommet sont devenues une tradition dont l'humanité ne peut plus se passer. Avec raison. Rien n'est plus angoissant que ces périodes de refroidissement entre les deux superpuissances nucléaires, où les deux leaders ne peuvent même plus se parler.

C'est l'avantage des rencontres au sommet que de faire diminuer les tensions. Mais non de les éliminer parce qu'elles ne peuvent liquider les causes profondes qui dressent l'un contre l'autre ces deux régimes foncièrement antinomiques.

Si elles ne résolvent pas les problèmes de fond, elles peuvent cependant atténuer les risques de guerre. Les rapports personnels et les explications franches apaisent la paranoïa qui finit par s'emparer de deux adversaires irréductibles possédant les moyens de faire sauter la planète.

Ces rencontres de caractère politique peuvent aussi désempoigner les négociations sur le désarmement lorsque les techniciens se sont enlisés dans le marécage des données comptables du problème. Mais on n'attend pas de ces sommets que les deux Grands y négocient en long et en large un accord de désarmement ou de contrôle des arsenaux nucléaires, mais

qu'ils ratifient les ententes préalablement conclues par les négociateurs de niveau subalterne.

D'abord parce que les dirigeants soviétique et américain n'ont pas la préparation ni le temps (en deux jours) de discuter en détail ces questions extrêmement complexes. Ensuite, et c'est peut-être ce qui est le plus important, les sommets doivent demeurer le recours de dernière instance.

Autrement, écrivait récemment Henry Kissinger dans *Newsweek*, il y a risque de banaliser les problèmes qui y sont abordés. Il y a selon lui un plus grand danger encore. Les erreurs de chefs d'État ne peuvent facilement être répudiées, et leurs désaccords ont de graves conséquences parce qu'il n'y a pas de tribunal d'appel. «Lors d'un sommet, ajoutait-il, l'atmosphère prévaut trop facilement sur la substance, et un accord peut devenir une fin en soi.»

La rencontre Reagan-Gorbatchev n'a pas fait mentir ces mises en garde formulées quelques jours plus tôt par l'ex-secrétaire d'État de Richard Nixon.

Pour la première fois un sommet a donné lieu à un accord de principe sur un plan de désarmement nucléaire d'une am-

pleur jamais envisagée antérieurement par leurs prédécesseurs.

Mais après une semaine les experts et les observateurs ne sont pas encore parvenus à déterminer sur quoi au juste ils se sont entendus. Moscou explique que Gorbatchev visait l'élimination totale des armes nucléaires; Washington estime pour sa part que pour Reagan seuls les engins balistiques étaient en cause.

Se pourrait-il, comme le suggère Flora Lewis du *New York Times*, que les deux interlocuteurs se soient piégés dans une rhétorique maximaliste, l'un et l'autre cherchant ensuite un prétexte pour se désengager de promesses que le monde entier a accueillies avec un mélange d'espoir et de déception?

Quand on y réfléchit, peut-on croire que l'URSS et les USA sont prêts à mettre au rancart leurs arsenaux nucléaires, ou même à les réduire jusqu'à l'élimination de leur force de frappe stratégique?

Imagine-t-on que l'URSS se départira de sa force nucléaire, alors que sans elle elle serait, certes, une grande puissance à cause de l'immensité de son potentiel militaire, de ses territoires et des populations qu'elle contrôle, mais non une super-

puissance? Ce qui n'est pas le cas des États-Unis qui, sans armes nucléaires, demeureraient une superpuissance à cause de la force de leur économie et de l'énorme influence culturelle qu'ils exercent dans le monde, y compris derrière le rideau de fer.

Est-ce à dire que les USA sont prêts pour autant à se départir de l'armement nucléaire? Parce que les forces militaires conventionnelles du Pacte de Varsovie sont nettement supérieures à celles de l'OTAN, les États-Unis et leurs alliés devront pendant encore longtemps compter sur la dissuasion nucléaire pour contrer l'expansionnisme soviétique, du moins en Europe.

À ce propos on a vu que ces derniers jours les chefs militaires de l'OTAN ont manifesté leurs réserves au sujet de l'«option zéro» (en Europe) envisagée par les deux Grands, qui met en cause la crédibilité de la dissuasion nucléaire alliée.

Aussi longtemps que les démocraties refuseront d'accroître leurs budgets de défense classique pour s'en remettre aux armes nucléaires (principalement américaines), il ne faudra pas prendre au sérieux les promesses de désarmement nucléaire.

REVUE DE PRESSE

L'expulsion de 101 Maliens

L'expulsion sur Bamako de ressortissants maliens par les autorités françaises, qui leur reprochaient d'être en situation irrégulière, était généralement critiquée hier par les éditorialistes de la presse parisienne.

Libération (indépendant de gauche) remarque que «cette expulsion massive intervient à moins d'un mois du voyage de François Mitterrand sur les rives du Niger. Le président a-t-il été mis au courant? Si tel n'était pas le cas et si l'affaire tournait au vinaigre entre les deux capitales, le moins que l'on puisse dire est qu'après les affaires du Carrefour du développement et de l'aéroport d'Antigua, cette expulsion intempestive constituerait une nouvelle peau de banane glissée par Jacques Chirac dans le pré-carré présidentiel des affaires africaines.»

Le *Quotidien de Paris* (indépendant de droite) écrit: «N'est-

il pas un peu facile, voire peu glorieux, de faire preuve d'une spectaculaire fermeté à l'égard de ressortissants d'un pays qui n'a rien à refuser à la France parce qu'il est l'un des plus pauvres de la planète? (...) Sans doute n'y a-t-il rien à dire du point de vue légal sur ce que vient de faire la France samedi. Il n'y a aucune raison, non plus, d'en être fier.»

Pour *Les Échos* (informations économiques): «Il est malheureusement à craindre que les solutions répressives, même indispensables, ne suffisent pas à venir à bout du phénomène. Ce sont tous les mécanismes d'aide au tiers ou au quart monde qu'il faut aujourd'hui revoir en aidant notamment à fixer les populations rurales d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine. Institué au milieu de la décennie dernière, le dialogue Nord-Sud doit absolument être réactivé et ne plus rester confiné au niveau des principes. L'équili-

bre et l'avenir de nos sociétés libres sont désormais en cause.»

«Bois d'ébène», titre *Le Matin* (socialiste): «Pourquoi s'émouvoir sur le destin de quelques petits «dealers» (...) ? Parce que la France est un État de droit et que dans un État de droit il y a — s'ils sont régulièrement condamnés — des prisons pour les délinquants quels qu'ils soient, Maliens, Français, Noirs, Blancs, Juifs, Arabes. (...) Parce que la France est une démocratie et que, dans une démocratie, le spectacle d'un troupeau humain, raflé et enchaîné, à quelque chose de nauséabond.»

Selon *L'Humanité* (communiste): «Ce qui est choquant dans l'affaire de l'expulsion des Maliens, ce n'est pas le fait que des immigrants clandestins ou a fortiori des trafiquants de drogue aient été contraints de quitter le territoire. (...) Les Maliens expulsés l'ont été en vertu d'une décision de l'autorité ad-

ministrative et les magistrats n'ont pas eu leur mot à dire. L'affaire marque un nouveau recul du droit au profit d'un usage brutal des pouvoirs de police. Au train où vont les choses, il est à craindre qu'il s'exerce demain dans d'autres domaines.»

Seul *Le Figaro* (droite) approuve cette expulsion sous le titre «Un acte de courage»: «La voie choisie par le gouvernement à l'avantage du courage et de la simplicité. Courage en resserrant le flot d'une immigration qui ne cessait de croître dans des proportions dangereuses pour l'équilibre de la nation; (...) Expulser cent une personnes, quelles que soient leur nationalité ou la couleur de leur peau, n'a rien d'illégitime, si elles sont en situation irrégulière sur notre sol. Il s'agit tout simplement d'une application de la loi et d'une mesure de bon sens.»

Agence France-Press

Boycottage et voix au chapitre des fonctionnaires

M. Marcel Adam
En tant que représentant du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, je me permets de réagir à la chronique publiée sous votre signature dans l'édition du 9 octobre, dans laquelle vous prétendez que nous avions mis de l'avant un mode de pression injuste et répugnant qui convenait beaucoup plus à un régime fasciste qu'à une démocratie libérale, en recommandant à nos membres de boycotter diverses entreprises relevant des cosignataires du rapport Gobeil.

Vivant dans un régime démocratique, nous ne voulons par notre boycottage que faire jouer les règles de saine concurrence, et privilégier ainsi les fournisseurs de biens et de services du secteur privé qui ne nous matraquent pas dès la première occasion.

En effet, l'une des règles du monde du commerce et de la finance, c'est le respect du client. Si ce respect se transforme en mépris, tout client conscient de ses intérêts change de fournisseur, et c'est ce que nous invitons nos membres à faire.

Nous ne voulons pas non plus par ce boycottage amorcer une polarisation entre le secteur public et le secteur privé, mais bien faire savoir à certains champions de l'entreprise privée qui semblent posséder des solutions miracles à tous nos maux que tout n'est pas privatisable, et que tout ne peut être dérogement; le secteur public ayant toujours sa place propre.

Selon nous, vouloir le contester

et le nier ne ferait que ramener les abus, les incuries, et les carences que chacun pouvait constater avant le développement de l'État québécois que nous connaissons aujourd'hui, puisque nous sommes convaincus que la mise en application de certaines recommandations du rapport précité ne ferait en sorte que de remettre en question les acquis sociaux des vingt dernières années.

Nous ne partageons pas d'autre part votre prétention à l'effet que les cosignataires du rapport Gobeil n'engageaient qu'eux-mêmes, et non les entreprises qui les emploient, car j'estime que si cela avait été le cas il aurait été nécessaire que les cosignataires le fassent à titre privé, et non pas à titre de président ou vice-président de ces entreprises.

D'autre part, peut-on penser que si ce rapport avait été signé par de simples administrateurs d'entreprises méconnues il aurait eu le même impact qu'il peut avoir actuellement?

On ne peut également passer sous silence le fait que monsieur Michel Bélanger, alors qu'il était l'un des hauts fonctionnaires du gouvernement québécois, a déjà été le maître d'oeuvre de certaines décisions politiques prises à l'époque, et qu'il se permet de contester aujourd'hui.

Se pourrait-il qu'il erre une fois de plus en présentant les diverses recommandations contenues dans le rapport?

Nous croyons de plus, par la mise en place d'une telle campagne de boycottage, que nous devons faire comprendre au gouvernement, ainsi qu'à ceux qui le

conseillent, même de façon bénévole, que nous aussi, à titre de salariés de la fonction publique et consommateurs québécois par surcroît, nous avons également voix au chapitre.

Dans ce boycottage, nous ne suivons que certains exemples donnés, particulièrement par les gouvernements qui nous incitent parfois, à titre de consommateurs, à boycotter les produits provenant de certains pays dont il ne partage pas les politiques.

Ne partageant pas les politiques mises de l'avant par les cosignataires du rapport Gobeil, nous estimons donc justifiée et justifiable la décision que nous avons prise de boycotter les entreprises qu'ils représentent, et qui tacitement servent de caution morale à leurs diverses déclarations: à ce jour nous n'avons pris connaissance d'aucune rétractation de la part des conseils d'administration de ces mêmes entreprises.

Nous avons d'autre part beaucoup de difficultés à vous suivre quand vous comparez ces «innocentes entreprises» à la population traditionnellement prise en otage, selon vous, par les syndicats du secteur public. Cette comparaison nous apparaît démagogique.

Malgré votre position, nous pouvons cependant vous assurer que nous n'entreprendrons pas, sur la base de votre seule et unique déclaration, le boycottage de votre quotidien.

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec
Le président général
Jean-Louis HARGUINDEGUY

avait publié un autre document sur «La stratégie des coupures: économiquement inefficace et socialement coûteuse». Après l'élection du gouvernement actuel, le SPGQ a demandé un débat public sur le sujet, au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor et au Gouvernement lui-même.

Quant à l'assertion selon laquelle «les cosignataires du rapport Gobeil n'engageaient qu'eux-mêmes», elle nous apparaît particulièrement discutable. En page 7 du rapport, sous la rubrique «Composition du groupe de travail», chacun des cosignataires a accédé à son nom le poste occupé dans les trois entreprises visées par notre boycottage.

Il est évident que le gouvernement en place a utilisé, pour le rapport Gobeil, trois dirigeants d'importantes entreprises québécoises comme caution à une nouvelle gestion des services publics. Messieurs Lortie, Bélanger et Marcoux ont consenti à garantir la crédibilité de la gestion Gobeil et ils y ont sciemment entraîné leurs entreprises. Maintenant que le blâme de ce document est notoire, il serait fort commode pour eux de ne pas l'avoir fait, c'est pourquoi ils nous servent l'argument selon lequel ils l'ont signé à titre de simple citoyen.

Soyez assuré, Monsieur Adam, que les syndiqués et syndiqués de la fonction publique auraient

une tout autre réaction à un examen des services publics, si l'exercice eût été mené par l'ensemble de la société québécoise plutôt que par un petit groupe d'amis du régime au pouvoir.

Donc, le message que nous transmettons à ces trois personnes et aux entreprises dont ils ont utilisé l'importance dans notre société pour la crédibilité de leur document est fort clair: vous avez le droit et le devoir de participer aux grands débats publics. Ne tentez pas cependant de régler en cercle fermé le sort de l'ensemble des services publics que les Québécoises et Québécois ont construits en 25 ans. Vous n'êtes pas des élus. Ces derniers, le cas échéant, doivent supporter leurs erreurs devant l'électorat. Ne vous surprenez pas, gens d'affaires, si nous utilisons le seul moyen à notre disposition pour combattre vos sottises, soit de prendre la liberté que nous avons de refuser de faire du négoce avec vos entreprises.

Pour ce qui est, Monsieur Adam, de la comparaison entre le fascisme et notre action, nous ne la relevons pas. Il nous semble qu'il appartient à l'auteur d'y réfléchir.

Louis-André CADIEUX
président
Syndicat de professionnels et professionnels du Québec

L'exemple du Canada

Les Canadiens ont mérité la médaille Nansen en reconnaissance de leur contribution au bien-être des réfugiés. L'apport des Canadiens a été reconnu et apprécié par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Les Canadiens doivent être fiers d'avoir ouvert leurs portes et leur cœur à 129,000 réfugiés durant la dernière décennie.

Plusieurs citoyens se demandent pourquoi le Canada devrait permettre aux réfugiés de s'établir chez eux alors que le chômage atteint jusqu'à vingt pour cent dans certaines parties du pays. Plusieurs craignent que ces réfugiés leur ravissent des emplois et plusieurs craignent aussi que ces réfugiés affaiblissent le caractère national du Canada.

Ces réfugiés jouent toutefois un rôle important dans l'économie et la croissance du pays. Ils sont disposés à accepter des emplois qui sont traditionnellement inacceptables pour beaucoup de Canadiens. Ils nous sont reconnaissants de cette hospitalité et s'efforcent de nous témoigner leur gratitude.

Au moment où la contribution canadienne est reconnue à l'échelle mondiale, nous devons réaffirmer notre engagement envers les réfugiés. Ceux de l'Afghanistan, du Liban, du Salvador espèrent que nous porterons plus d'attention à leur sort. Le Canada est le dernier espoir pour plusieurs réfugiés éthiopiens et iraniens.

Beaucoup de citoyens, de groupes, de membres des Églises et des médias, de politiciens, de même que les autorités gouvernementales ont droit à notre gratitude.

Hameed SHAIKH
directeur
The International Refugee and Relief Program
Hamilton, Ontario

Blocage du français

Comme langue officielle, seule la tendance au français est conforme aux principes de la Charte de la langue française. Ou bien il faut opter sans réserve pour le français international, exempt de taches dialectales ou anglicisantes, ou bien la loi 101 cesse d'avoir une raison d'être, car il n'y a pas de voie moyenne entre le régionalisme et l'universalisme du français. C'est tout ou rien.

Quand l'Office de la langue française publie des textes tels que: *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation et d'usage*; ou encore: *Enoncé d'une politique linguistique relative aux québécois*, il outrepassa sa mission et bloque l'évolution du français au Canada en ce sens qu'il continue à entretenir la spécificité linguistique québécoise

qui depuis cent ans nous empêche d'adhérer pleinement, comme le font les autres pays francophones, au français international.

Voilà notre originalité avec le résultat que de tous les francophones, nous sommes, en dépit de ce que nous disent les flatteurs, les moins élégants, donc les moins attirants.

Si l'Office veut continuer à promouvoir le séparatisme linguistique, il devrait s'appeler l'Office de la langue québécoise ou l'Office de la langue d'ici.

Ces deux publications, qui entretiennent la spécificité québécoise, incitent par un enchaînement logique et implacable, à aller au-delà du souhaitable. (...)

Marcel NAUD
Montréal

Reflet d'un pouvoir

Autant la chanson des Leclerc, Vigneault et autres est la mémoire sonore de leur peuple autant l'affichage en constitue sa mémoire visuelle.

L'affichage en français c'est le je me souviens de demain. L'affichage, ce langage silencieux, c'est le signe de l'affirmation d'une culture bien vivante.

Sur le plan culturel le Québec est dans une situation comparable à celle de l'Amérique centrale sur le plan politique. Minoritaire la culture doit être toujours en état d'alerte, en état de guerre; elle doit toujours savoir jusqu'où il faut aller trop loin; elle n'a pas d'autres choix.

Le gouvernement du Québec doit maintenir l'affichage en français seulement tout en assurant que tous les Québécois reçoivent

des services dans leur langue propre. Ainsi il y a le respect de la personne encadré par le respect de la majorité. Le visiteur, l'immigrant perçoivent donc l'image française du Québec tout en se sentant à l'aise, acceptés.

Le langage silencieux de l'affichage est le reflet d'un pouvoir effectif. Tous peuvent ou l'accepter ou le critiquer ou le combattre, mais selon les règles démocratiques.

Nos femmes et hommes politiques doivent avoir le courage d'agir dans le sens du vouloir de la majorité tout en travaillant à persuader les minorités de la justesse, de la légitimité de leur décision.

Pierre-Paul ROY
Laval

Favoritisme électoral

Ce n'est pas le fait que le Canada devra investir quelques millions supplémentaires pour construire sa prison à Port-Cartier plutôt qu'à Drummondville qui touche vraiment la femme moyenne que je suis. Après tout, il faudra toujours à coups de millions créer des emplois dans les régions éloignées.

Ce qui me révolte, me scandalise profondément est que dans le cas présent on sacrifie des vies humaines pour des motifs d'économie et de favoritisme électoral.

J'admire chez les gens de Port-Cartier leur détermination à vouloir donner à leur économie chancelante un nouveau souffle, mais avec un tant soit peu d'imagination il est facile de trouver une meilleure source de revenu et d'emplois.

Est-il un lieu plus sordide, plus déshumanisant que la prison? D'ailleurs, le Comité régional Côte-Nord de la Ligue des droits et libertés, dans un communiqué de presse, s'oppose fermement à ce projet et suggère d'affecter ces sommes (\$60 millions) à d'autres initiatives de création d'emplois. Il pose nettement ces questions pertinentes: «Hormis la phase de construction, combien de chômeurs et de chômeuses vivant actuellement à Port-Cartier vont-ils pouvoir s'y dénicher un travail de façon permanente? Est-ce qu'il ne s'agit pas d'emplois non recommandables dans les conditions actuelles d'organisation et de fonctionnement du système carcéral?»

Pour ce qui est des détenus, leurs chances de réhabilitation, faut-il le répéter, seraient fortement menacées à cause de l'éloignement de leurs proches, de leurs familles, des groupes nombreux de bénévoles qui existent en milieu urbain: AVBAD, ARCAD, Rencontres, Charismatiques, etc. Tôt ou tard, c'est la société qui en paiera la note: ces mêmes individus qu'on enferme pour 5-10-15 ans dans un goulag (selon la très juste expression de Hélène Pelletier Baillargeon) dans quelles dispositions d'esprit

ressortiront-ils? Resocialisés? ou complètement criminalisés?

Gilles Lemay, ex-détenu, donnait un témoignage non équivoque récemment à l'émission «Droit de paroles»: «J'ai fait 20 ans de prison et n'eût été des contacts humains chaleureux avec des personnes de l'extérieur, j'en serais ressorti plein de haine et la vengeance au cœur.»

Les gardiens de prison eux-mêmes ont vigoureusement protesté contre l'implantation d'un pénitencier dans une région aussi éloignée qui forcera à l'exil un bon nombre d'entre eux (LA PRESSE, 15 novembre 85). En plus de craindre que soit irrémédiablement compromis le processus de réhabilitation des détenus, ils affirment que l'isolement tant du gardien que du détenu génère un climat tendu et invivable.

Pour sa part, le Conseil des Églises en janvier dernier proposait même un projet alternatif de relance économique en papeterie, surnommé Cascades, ne requérant qu'un investissement de \$12 millions. «Travailler à la création d'emplois, disaient-ils, c'est travailler à la promotion de la justice et au partage des biens essentiels et c'est également prévenir les tensions sociales et les conflits douloureux.»

Les avocats de la défense, quant à eux, résident en majorité à Québec ou à Montréal, se verraient dans la quasi-impossibilité de rencontrer leurs clients avant leurs causes en appel, leurs demandes de libération conditionnelle, etc.

On ne compte plus les organismes qui ont exprimé publiquement leur désaccord au sujet de M. Brian Mulroney de doter son comté d'un pénitencier à sécurité maximale: Office des droits des détenus, Association des services de réhabilitation sociale, Faculté de criminologie, etc.

Le refus du gouvernement de se plier à l'opinion unanime de tous les secteurs concernés revêtirait un caractère antidémocratique pour ne pas dire immoral.

Monique JONES
Laval

À propos du sort des Palestiniens

Après avoir lu l'article sur les réactions de seize cosignataires d'une lettre sur Gaza et la Cisjordanie, on notera la pauvreté de l'argumentation et de l'information. Ces seize cosignataires viennent d'un voyage dans ces lointaines contrées à l'invitation d'une université arabe qui s'y trouve, l'université Bir-Zeit. Ils en sont revenus très émus par la situation de ses «pauvres» habitants. (Tribune libre, 23 septembre.)

«Pauvre» université Bir-Zeit qui en effet a les moyens d'inviter seize individus venant de 13,000 kilomètres de là pour leur montrer sur place quelles effroyables conditions on leur fait. Quelle université québécoise ou canadienne aurait aujourd'hui les moyens d'en faire autant et d'inviter des Arabes pour leur montrer les effets des coupures budgétaires: c'est d'un ridicule consommé!

Cet article cite un livre écrit par le professeur Benvenisti: cet ouvrage a été financé par la «pauvre» fondation Ford et la «pauvre» fondation Rockefeller, ainsi que la «pauvre» American Enterprise Institute for Public Policy Research.

En lisant la lettre de ces seize signataires, on apprendra aussi qu'une autre université est au service des Palestiniens, l'université An-Najah. Deux universités pour 800,000 habitants, c'est un meilleur ratio que pour Montréal où il y a quatre universités pour 3 millions d'habitants, et c'est sûrement beaucoup mieux que pour le Moyen-Orient arabe.

Cette même lettre cite un chiffre «effrayant»: 85% des gens ont des infections intestinales à Gaza.

Lors d'un récent voyage dans ces contrées, j'ai pu constater que la majorité des enfants israéliens, juifs ou arabes, avaient à la saison chaude ce que les touristes québécois appellent «la turista», c'est-à-dire une infection intestinale qui se développe facilement dans tous les pays chauds. Cette lettre laisse croire au lecteur non averti qu'il s'agit d'un problème propre à ces zones.

Pour en arriver au dernier argument de cette lettre, argument ultime et indispensable à toute démonstration obligée sur un ton ému, 20 Palestiniens ont été exilés et 140 placés en détention administrative. Cela en deux ans.

Peut-être aurait-il été de bonne foi de la part de ces seize cosignataires que l'un d'entre eux signât qu'Amnistie internationale ne considère pas cela comme un fait à souligner dans ses rapports; peut-être auraient-ils pu mettre ces faits en perspective, à savoir les meurtres du reste du Moyen-Orient où la mort aurait été au bout du chemin de ces 160 individus s'ils avaient eu le mauvais goût de vivre en Jordanie, au Liban ou en Syrie, pays limitrophes où les Palestiniens sont quotidiennement massacrés par leurs «frères» arabes et musulmans pour qui la «cause» palestinienne est slogan et prétexte.

Mais surtout, toute l'argumentation larmoyante est finalement bien faible devant les faits. Le développement économique de Gaza et de la Cisjordanie est remarquable en regard de ce qui se passe non seulement dans le reste du Moyen-Orient, mais même en Occident.

Depuis 1967, le produit intérieur brut des zones de Gaza et de Cisjordanie s'est développé au rythme de 9,7% par an, soit 130% en 19 ans. L'agriculture s'est développée au rythme de 5% par an; l'industrie a quadruplé durant cette période. Le chômage, égal à 30% en 1967, est nul aujourd'hui!

En termes de consommation, 87% des habitants ont un poêle à gaz ou à l'électricité, 78% ont un réfrigérateur, 14% ont une auto. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que la population s'est accrue de 32% durant cette période. Ce qui en soi doit être souligné car si cette zone était l'enfer que décrivent ces touristes mal informés, si l'objectif de la police était de vider ces zones de leur population, comment se fait-il qu'au contraire la population se soit accrue dans ces proportions aussi énormes?

Ultime argument de la lettre, argument il faut le dire cependant utilisé en filigrane et avec discrétion: le terrorisme. La lettre ne dit pas vraiment, car ce serait vraiment trop stupide, que le terrorisme est causé par cette situation. On propose seulement l'idée que «la répression suscite le désespoir». Cela honore les cosignataires de ne pas tomber dans l'imbécillité causale qui consisterait à dire que le terrorisme en France, en Italie, en Espagne, en Grèce, et tous les autres pays éminemment complaisants avec les «pauvres» Palestiniens de l'OLP. Il aurait fallu expliquer aussi la guerre irako-iranienne, la guerre algéro-marocaine, la guerre égypto-libyenne, la révolte des Druzes, au Liban, des Kurdes en Irak, etc., autant d'agitation qui n'a rien à voir avec Gaza et la Cisjordanie et qui ne cessera pas quand la question de Gaza et de la Cisjordanie aura été résolue.

Toute cette agitation arabo-arabe cessera quand les États, les ethnies, les religions auront appris à se respecter les uns les autres; ce qui est du ressort interne de la culture arabe et sur quoi nous Occidentaux ne pouvons rien. Hélas!

Miriam GARVIS
Montréal

Libre-échange

Alors que les syndicats tirent à «gros boulets rouges» sur les négociations du libre-échange, ceux-ci n'ont rien de mieux à nous proposer que des mesures protectionnistes qui nous ont conduits depuis ces dernières années à un endettement public de plus en plus difficile à supporter.

S'unir aux États-Unis pour mettre sur le marché international des produits concurrentiels doit nous apparaître des objectifs réalistes dans la création d'emplois technologiques pour nos futurs jeunes diplômés.

Ghislaine BOUCHER
Québec

Pour la paix

Nous nous en doutions mais cette fois c'est clair: les armes, ça sert à faire la paix!

Notre Premier ministre a donc fait sa part pour l'Année internationale de la paix puisqu'il a augmenté de \$500 millions le budget de la défense.

C'est à se demander d'ailleurs comment il se fait qu'avec tout cet argent mis dans la paix (mille milliards cette année pour tous les budgets de paix-défense de la terre) nous n'ayons pas encore réussi à nourrir tous les affamés de la terre.

Luc GALLANT
Montréal

Pollution par le bruit

Dans un récent vidéo présenté par l'administration de la ville sur Saint-Laurent, on vante avec raison la qualité de la vie dans cette municipalité: services municipaux, activités culturelles, organisation sportive... et l'environnement.

Un détail important a cependant été oublié (ou passé sous silence) dans le montage: les avions. On voit des avions mais on nous prive du son que constitue l'activité aéroportuaire.

Nous sommes les témoins privilégiés d'une pollution par le bruit constante à laquelle semble-t-il

on finit par s'habituer (quelle excuse). Sans parler d'une pollution émanant des produits de consommation de carburant.

Comment l'administration de la ville peut-elle parler de sa publicité de SATISFACTION GARANTIE À 100%.

La qualité de vie c'est aussi la qualité de l'environnement sonore. À quand un écran antibruit, une réglementation plus sévère ou un déplacement de l'activité aéroportuaire?

Claude PELLETIER
Saint-Laurent

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abrégier les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.		Commandes ou corrections	lundi au vendredi de 8 h à 17 h.
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

Il y a ceux qui croient à l'ordre établi. Il y a ceux qui mettent en doute l'ordre établi. Et, enfin, il y a ceux qui s'interrogent sur l'essence même de l'ordre établi.

SAAB

Est-ce une forme d'arrogance? Pas du tout. De la confiance aveugle? Encore moins.

Au contraire, c'est plutôt une forme d'indépendance de l'esprit qui se manifeste par le désir insatiable et insatiable de toujours chercher à vouloir mieux comprendre les choses pour les apprécier à leur juste valeur.

Autrement dit, il s'agit d'une méthode qui permet d'obtenir des réponses différentes tout simplement en posant des questions différentes. Ou encore, du seul moyen de véritablement sabrer dans les habitudes.

Qui sommes-nous? Saab-Scania.

Lorsque nous avons conçu notre toute première automobile à la fin des années quarante, nous savions déjà que la voiture que nous voulions construire serait différente de celles que l'on retrouvait sur le marché.

Nous avons donc

commencé par les remettre en question.

En fait, nous les avons toutes remises en question.

Puis, comme aucune d'entre elles ne répondait à nos rigoureux critères de construction, nous avons pris le savoir-faire et l'expérience que nous avons acquis dans la fabrication d'aéronefs et les avons appliqués à la réalisation d'une voiture qui, à l'époque, faisait déjà figure de chef de file grâce à ses nombreux perfectionnements techniques:

légèreté et dimensions compactes (la tendance était alors aux voitures poids lourds de grandes dimensions);

traction avant (la mode était alors à la propulsion-arrière);

robustesse et aérodynamique (deux notions alors parfaitement inconcues de nos concurrents).

Savoir être à l'avant-garde en faisant preuve d'anticonformisme pour votre plus grand bien-être, voilà ce que nous faisons depuis

quarante ans. Chez Saab, c'est de tradition.

Jamais nous n'avons suivi les autres ni emprunté leurs idées, encore moins cherché à les imiter.

Si, aujourd'hui, nous sommes la seule entreprise au monde dont l'activité s'étend tout autant à la construction de voitures, de camions et d'autobus qu'à la fabrication d'aéronefs, c'est que nous avons toujours su innover.

Notre gage de qualité? L'écusson soigneusement appliqué sur le capot, le coffre et le volant de la voiture et sur lequel on retrouve le griffon couronné, animal qui symbolise parfaitement la force et la puissance du lion de même que la grâce et la majestuosité de l'aigle. Saab: pour rouler vers l'avenir.



**Les nouvelles Saab...
pour saborder vos habitudes!**

Saab est solidement appuyée par un important réseau national de vente et de service après-vente.
Siège social: 55, chemin Idema, Markham (Ontario) L3R 1A9.
Liste des concessionnaires Saab au pays.

NEWFOUNDLAND
Whelan's Garage
St. John's (709) 579-4773

NOVA SCOTIA
Eurocar Service
Sydney (902) 564-9721
Halifax Jaguar Saab
Halifax (902) 455-0566

QUEBEC
Dominick Auto Sport
Bromptonville (819) 846-2751
André Parent Automobiles, Inc.
Cap de la Madeleine (819) 375-3242
Robert Barrell Auto Inc.
Dorval (514) 631-4387
Doc Gerard Auto Enrg
Granby (514) 378-5546
Decarie Motors Inc.
Montreal (514) 334-9910
Automobiles Elegante
Montreal (514) 374-6550
Chatel Automobiles Limited
Charlesbourg West (418) 628-6336
Garage Lavigne Inc.
Ste. Anne de Bellevue (514) 457-5537

ONTARIO
Barrie Fine Cars & Service Ltd.
Barrie (705) 728-1883
Bary McMaster Motors Ltd.
Brantford (519) 449-2438
DeWildt Car Sales Ltd.
Hamilton (416) 560-2860
Performance Imports
Kingston (613) 544-1243
Gemini Motors Ltd.
Kitchener (519) 894-2050
Downtown Motors
London (519) 434-4541
Budds' Imported Cars
Oakville (416) 845-1443
Otto's Service Centre Limited
Ottawa (613) 725-3048
Bary Benson Motors Ltd.
Sudbury (705) 566-1152
Marostica Motors Limited
Thunder Bay (807) 623-0253
Ashley Motors
Toronto (416) 751-5881
Marino's Fine Cars
Toronto (416) 252-5055
Saab on Bay
Toronto (416) 964-0455

MANITOBA
Len's Auto World
Brandon (204) 727-0538
Cars International
Winnipeg (204) 786-4711

SASKATCHEWAN
Performance Car Centre
Regina (306) 543-8098
J&S Motors
Saskatoon (306) 242-3600

ALBERTA
Cooke Motors Limited
Calgary (403) 230-3617
Anglo Canadian Motors
Edmonton (403) 436-6908
Ellis Autodrome Ltd.
Lethbridge (403) 327-4453

BRITISH COLUMBIA
Avos Motors
Kelowna (604) 763-2015
Prince George Foreign Car Centre
Prince George (604) 564-6113
Castor Motors Ltd.
Richmond (604) 273-3781
Miller Motors Limited
Surrey (604) 536-4272
MCL Saab
Vancouver (604) 738-2171

Bouchard trouve « normal » que l'Assurance chômage paie pour la Commission Forget

OTTAWA — Acquitter les frais de la Commission Forget à même les fonds de la Commission de l'assurance-chômage, c'est comme faire payer un

condamné à mort avant de l'envoyer à la guillotine », a déclaré hier le député néo-démocrate Michael Cassidy.

Pour le ministre de l'Emploi et Immigration Benoit Bouchard, par contre, il est tout à fait normal de faire payer aux prestataires les \$5,8 millions dépensés par la Commission et

cela n'a aucun lien avec les éventuelles recommandations.

Attaqué de toute part par l'opposition, au cours de la pé-

riode des questions hier aux Communes, le ministre a indiqué que celle que soit l'évaluation que la Commission Forget fera des programmes d'assurance-chômage, il n'y avait rien de choquant dans toute cette affaire.

« Je pense, a dit le ministre, que la Commission Forget était attendue par les Canadiens pour faire l'évaluation du système. Ce que nous avons fait effectivement est absolument normal ».

D'ailleurs le ministre a demandé à l'opposition libérale de ne pas s'offusquer puisqu'en 1981, le Groupe de travail Gersberg chargé de faire des recommandations au gouvernement sur l'assurance-chômage avait été financé de la même façon.

À cet argument, le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est Warren Allmand a répliqué que la comparaison ne tenait pas parce qu'il s'agissait, en fait, d'une étude interne effectuée par un fonctionnaire de l'État.

« C'était un comité interne, a précisé M. Allmand, tout à fait différent d'une commission qui s'apprête à recommander des coupures dans les bénéfices des travailleurs ».

M. Bouchard a expliqué que tout avait été fait dans les règles. « La requête concernant le financement a été présentée au conseil du Trésor et je pense qu'il est de son rôle de vérifier la légalité du financement de cette commission ».

Vendredi, un porte-parole de la Commission Forget, Peter O'Malley avait révélé que les frais d'administration de \$5,8 millions de la Commission Forget étaient payés à même le fonds du programme de la Commission de l'assurance-chômage.

« Il est normal, a ajouté M. Bouchard, que des Canadiens qui fournissent les sommes à un fonds d'assurance collaborent à l'évaluation de ce système en vue de l'améliorer. Je pense que c'est normal ».

Un questionnaire pour les députés

QUÉBEC (PC) — Les 122 députés de l'Assemblée nationale sont conviés à remplir un petit questionnaire que vient de leur transmettre le Syndicat professionnel des infirmières du Québec.

Le test comprend 21 questions et vise à vérifier les connaissances des élus pour administrer le système de santé au Québec.

Selon le nombre de points obtenus, les députés seront classés en A plus, A moins, B, C ou D.

Les infirmières inviteront les députés qui n'obtiendront que la note B à « ne pas se hasarder dans les décisions graves, comme celles qui concernent le système de santé au Québec ».

Pour les députés qui n'auront que C comme note, les infirmières les invitent à « réorienter leur carrière ».

Enfin, elles invitent ceux qui n'auront que la cote D à « aller dormir chez eux car leurs électeurs ont le droit d'être mieux défendus ».

ENCORE QUELQUES LE BARON GTS 86 EN STOCK

A QUI LA CHANCE?



Exemple: Le Baron GTS 1986 SN6-1030

Moteur 2.5 litres à injection électronique, servofreins, servodirection, sièges baquets, console. Batterie à haut débit, dégivreur électrique, chauffe bloc moteur, couche nacrée, miroirs sport à commande électrique, etc.

PRIX DE VENTE
12499\$
transport et préparation inclus!

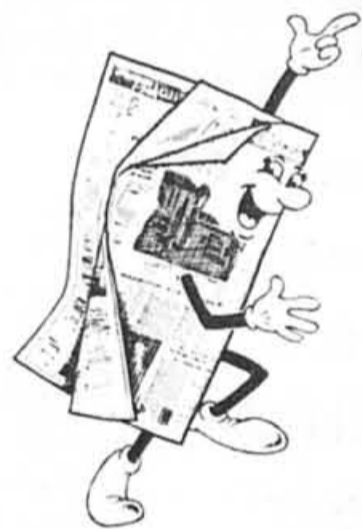
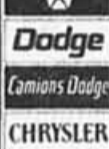
LOCATION
26439\$ par mois
Bail 48 mois — Taxe en sus
5/80



LA MEILLEURE GARANTIE 5 ANS 80 000 KM

Et n'oubliez pas la fameuse garantie 5/80 de Chrysler. Toujours l'endroit des meilleures transactions...

BABIN AUTOMOBILE LTÉE 389-8271
10660, rue LAJEUNESSE, Montréal (face au métro Henri-Bourassa)



LES QUOTIDIENS MEILLEURS QUE JAMAIS

LA JOURNÉE DES QUOTIDIENS
Le jeudi 23 octobre 1986

Centre Sheraton Montréal

PROGRAMME

• 8 h 30:

Atelier: La création «Simple et efficace» (sur réservation)
Animateur invité: M. Bill SOULCH, vice-président, Newspaper Marketing Bureau, New York

• 11 h 30: ouverture du bar
• 12 h 30: déjeuner
• Conférencier invité:

M. Paul L. Berger
Vice-président marketing
BANQUE NATIONALE DU CANADA



PRIX DE PRÉSENCE:
Voyage dans le monde

AIR CANADA



Voyage dans le monde avec Air Canada
Votre choix de destinations n'importe où dans le monde sur le réseau Air Canada (sauf Singapour et Bombay)

Village des Pins
SARASOTA, FLORIDA • 1 800-624-6323

Une semaine de vacances pour 4 personnes dans l'un des magnifiques condos du Village des Pins à Sarasota, Floride
Jean Côté, président

Réservations:

Publicité Club de Montréal
875-2565

Advertising and Sales Executives Club of Montreal
866-1668

Prix du billet:
Membres: 35\$
Non-membres: 40\$
Table de 10: 350\$

LE DEVOIR

la presse

QUOTIDIEN

la tribune

The Gazette

LE SOLEIL

The Citizen

journal montreal

the Record

La Voix de l'Est

journal quebec

LE DROIT

le nouvelliste

SOLD-OUT PHOTO D'INVENTAIRE

Canon T-50
Appareil 35mm à exposition automatique entièrement programmée, chargement et avance du film motorisés et obj. 50mm. F/1.8.
Rabais \$30
Achetez l'appareil, l'objectif et le téléobjectif pour seulement: **299⁷⁷**

Image 135mm. F/2.8
Téléobjectif compact à optique traitée multicouches et ouverture rapide à F/2.8. Super pour le portrait, les clichés sur le vif et en voyage!

Rabais \$6
Image: Les accessoires-photos les plus vendus au Canada
• Objectifs zoom et grand angle
• Appareils 35mm & 110
• Flash électroniques automatiques
• Sacs à accessoires de luxe
• Filtrage étuis et autres!
Le rabais ne s'applique pas sur les films, le développement photo et les piles et doit être utilisé lors de l'achat.

Canon T-70
Appareil 35mm. entièrement automatique avec système d'exposition multi-programmée. Chargement, avance et rembobinage du film automatiques, débrayage manuel possible.
Avec obj. 50mm. F/1.8.
339⁷⁷

Zoom Image 70-300mm.
Zoom téléobjectif compact à longue portée pour de gros-plans saisissants! Mise au point macro et verre optique traité multicouches. Il vous rapproche jusqu'à 6x du sujet!
169⁷⁷

EN PRIME
Convertisseur 2x Val. 44⁷⁷

Image MBZ 1500
Flash électronique récupérateur d'énergie, calculateur avec tête orientable, zoom. Panneau d'affichage complet au crystal liquide!
119⁷⁷

Image ZFD 80
Flash électronique entièrement spécialisé récupérateur d'énergie, calculateur avec tête orientable.
79⁷⁷

Yashica T-2
Appareil 35mm. automatique de qualité avec mise au point et exposition automatiques, flash électronique incorporé, avance et rembobinage du film entièrement motorisés.
199⁷⁷

Rabais \$10
Image TEC 1000
Trépied à pattes tubulaires et tête pro.
59⁷⁷

Nous avons une vaste sélection de trépieds. À partir de **14⁷⁷**

MINOLTA Talker
Appareil 35mm. autofocus avec flash, avance et rembobinage du film motorisés plus synthétiseur de voix humaine.
Rabais \$20
159⁷⁷

Rabais \$10
Image TEC 2000
Trépied à grandes pattes tubulaires et tête pro.
69⁷⁷

MINOLTA Freedom I Date
Appareil 35mm. compact avec mise au point pré-réglée, exposition programmée, flash incorporé, chargement, avance et rembobinage du film automatiques.
129⁷⁷

DE NOTRE CENTRE AUDIO

GE 5455
Radio-cassette AM/FM stéréo avec égalisateur sur 3 fréquences, contrôle des basses et système de 4 haut-parleurs.
99⁷⁷

SANYO MW 220
Radio AM/FM stéréo à double cassettes avec système d'enregistrement ultra-rapide synchronisé, égalisateur à 3 fréquences.
149⁷⁷

Rabais 50%
5 cassettes BASF LHX-1 90 min dans un étui de luxe.
9⁷⁷

2^e JEU DE 24 PHOTOS COULEUR GRATUIT! Film avec développement compris non-éligible. Cette offre ne peut être combinée avec toute autre offre de rabais.

GARANTIE ASTRAL V.L.E.: VOS PHOTOS COULEURS SONT PRÊTES À TEMPS OU VOUS NE LES PAVEZ PAS!

astral PHOTO

VOTRE IMAGE DE PRESTIGE

astralab DÉVELOPPEMENT COULEUR SUR PLACE

Place Alexis-Nihon 878-9821
Place Ville-Marie 338-8272
Centre Fairview 885-0442

Centre d'achat Boulevard 721-3939
Centre Laval 866-3636
CARREFOUR ANGRIGNON 363-6918

- Place Alexis-Nihon 833-7209
- Place Vertu 336-8272
- Fairview Centre 895-8563
- Carrefour Laval 687-7888
- Centre Laval 688-3636
- Place Ville-Marie 878-9821
- Champlain Mall 671-5935
- Place Bonaventure 678-4378
- 1481, Ste-Catherine West 835-1154
- 7036, Saint-Hubert 271-1435
- Rockland Centre 733-2669
- Promenade St-Bruno 653-8826
- 2020, University 648-7241
- Galerie d'Anjou 354-2001
- Boulevard Shopping Centre 721-3939
- Complexe Desjardins (Metro) 843-8219
- Dorval Centre 636-8221
- Place Côte-des-Neiges 343-5209
- CARREFOUR ANGRIGNON 363-6918

La CEQ tient à la Loi 101

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a reproché hier au premier ministre Robert Bourassa d'avoir utilisé les positions de cette centrale de « façon tronquée » récemment dans le but d'appuyer ses propres orientations en matière de langue d'affichage.

« La Centrale de l'enseignement du Québec décline toute association avec ceux qui préconisent un affaiblissement de la Loi 101 et notamment un affichage bilingue tout azimuts au Québec », a déclaré dans une mise au point le vice-président de la CEQ, M. Raymond Johnston.

« Si M. Bourassa veut utiliser les positions de la CEQ pour définir la politique du gouvernement en matière linguistique, nous en serons honorés. Mais il devra tenir compte de l'ensemble de nos positions, qui ne peuvent en aucune façon justifier un affaiblissement de la Loi 101 », a conclu M. Johnston.

— Presse Canadienne

La FTQ dénonce le rapport Lalonde: « Un retour à la Loi 22 »

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) n'a pas été tendre, hier, à l'endroit du rapport Lalonde, qui recommande d'amender la Loi 101 et de fusionner des organismes gouvernementaux voués à la protection et à la diffusion de la langue française. Reprenant les termes contenus dans un document d'analyse produit par sa centrale syndicale, M. Fernand Daoust a dit: « Ce que propose le groupe Lalonde, c'est un retour à la Loi 22, qui était caractérisée par l'incitation et dont le fondement principal était la bonne foi et la bonne volonté des entreprises. Nous n'y croyons tout simplement pas ».

JULES BÉLIVEAU

Pour la FTQ, le rapport Lalonde est une analyse tronquée et biaisée. Il ressemble à « ceux de Scowen et des autres », dont l'approche poserait comme postulat que les entreprises sont ca-

pables de tout arranger, sans règlement, sans contrôle et surtout sans coercition aucune. « Nous nous opposons fermement à ce type d'approche, a déclaré M. Daoust, et nous exigeons un débat public par la convocation d'une commission parlementaire avant que l'on procède à quelque changement que ce soit ».

Si elle se réjouit des « intentions généreuses » exprimées par le groupe Lalonde au sujet de l'importance de poursuivre la francisation de la société québécoise et de maintenir la Loi 101, la FTQ clame son désaccord total devant la perspective de la fusion de l'Office de la langue française, du Conseil de la langue française et de la Commission de protection de la langue française.

La centrale syndicale estime qu'il est bien possible que l'Office de la langue française se soit rendu coupable d'excès bureaucratiques et de quelques bavures ici et là. Mais elle accepte mal

que l'OLF et la Commission de santé et de sécurité au travail, un autre organisme chargé de contrôler les comportements patronaux, aient aussi mauvaise presse dans les milieux patronaux et que leurs erreurs semblent plus difficilement pardonnables que celles d'autres organismes.

Selon la FTQ, l'unification des trois organismes chargés de voir à l'application de la Loi 101 est « irréaliste, source de problèmes et dangereuse pour l'avenir de la francisation des entreprises au Québec ». Un tel geste aurait pour effet notamment de confier à un seul organisme le soin de conseiller et d'administrer tout à la fois, ce qui serait de l'inédit dans l'administration publique québécoise. M. Daoust s'est d'ailleurs demandé à ce sujet si cette double vocation n'équivaudrait pas à éliminer à toutes fins pratiques la fonction conseil, jugée peut-être embarrassante, et à assujettir l'éven-

tuel office aux directives d'un ministre tuteur.

Si elle ne partage pas les vues longuement exprimées par le groupe Lalonde au sujet de l'Office de la langue française, la FTQ trouve carrément vexantes les évaluations plus brèves faites dans le rapport au sujet du Conseil de la langue française et de la Commission de protection de la langue française. « Quelques paragraphes suffisent pour conclure à l'inutilité du premier et à l'absence irrémédiable de crédibilité du deuxième, déplore le document d'analyse produit par la FTQ. Les propos du groupe de travail à l'égard de ces deux organismes relèvent du jugement sommaire et non pas de l'analyse. Cette légèreté donne à penser que la cause était dès le départ entendue ».

Parmi les dangers d'une unification des trois organismes, la FTQ identifie celui d'une paralysie temporaire du processus de francisation des entreprises. Le

document de la centrale syndicale déclare à ce sujet: « Déjà des entreprises ont mis la pédale douce sur la francisation dans l'attente ou dans l'espoir de modifications à la loi. Le démarrage d'un office au type de direction et à la vocation modifiées serait laborieux et engendrerait presque à coup sûr une paralysie de plusieurs mois. Et pendant ce temps, les entreprises, qui sont des organismes vivants, prennent des décisions qui peuvent être lourdes de conséquences sur la francisation: on renonce à francophoniser de nouveaux cadres, on s'informatise en anglais, on retourne à des pratiques de bilinguisme non justifiées, etc ».

« Qu'il y ait des changements dans des organismes publics », a souligné M. Daoust, nous sommes d'accord avec cela. Mais qu'on jette par-dessus bord tout ce qui a été fait depuis 10 ans et qu'on veuille recommencer à zéro, ça, c'est de la fumisterie ».



VENEZ VITE VOIR L'EXPO-VENTE ITINÉRANTE

**DE FOURRURES
À LA BAIE!
DU 22 OCTOBRE
au 1^{er} NOVEMBRE
SEULEMENT**

Centre-ville de Montréal seulement

Des manteaux de rêve à prix enchanteurs!

Une collection extraordinaire. Laissez-vous tenter — Vous serez émerveillée par tant de superbes manteaux, vestes et chapeaux dernière mode offerts dans une sélection de fourrures telles que vison, castor, renard, raton laveur et coyote.

Une occasion exceptionnelle. En plus du choix fantastique, vous serez agréablement surprise par la modicité des prix.

C'est mieux à la Baie. À la Baie, vous avez affaire à des spécialistes. La fourrure est chez nous une tradition vieille de plus de 300 ans et nous nous efforçons de maintenir notre réputation en respectant des normes sévères quant à la qualité des peaux et la confection. Des experts seront à votre disposition pour vous aider dans votre choix et vous conseiller sur l'entretien. La pose des initiales et les petites retouches sont gratuites. Ne manquez pas cette occasion car notre Expo-vente de fourrures est itinérante.

Fourrures, rayon 156

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la **Baie**

Stevens a tenté de protéger sa femme

■ TORONTO (PC) — Dix jours avant de remettre sa démission comme ministre de l'Industrie, M. Sinclair Stevens a demandé à un conseiller en immobilier de remplacer sa femme dans les entreprises familiales, afin de la mettre à l'abri des allégations de conflits d'intérêts qui commençaient à paraître dans la presse.

On était au 2 mai 1986, a précisé M. Ronald Graham, et il avait déjà été fait mention que Mme Noreen Stevens avait obtenu un prêt de \$2,6 millions pour York Centre de M. Anton Czapka, co-fondateur et conseiller de Magna International, un fabricant de pièces d'automobiles qui avait reçu des millions de dollars en subventions du ministère de M. Stevens.

Témoignant à l'enquête du juge William Parker sur ces allégations, hier, M. Graham a raconté que le ministre lui a fait savoir que Mme Stevens était « très bouleversée » par les reportages des médias.

M. Graham a demandé quelques jours de réflexion. Trois jours plus tard, cependant, il n'avait pas à prendre de décision, puisque M. Stevens lui-même lui disait de laisser tomber.

Mine d'or

Un autre témoin à l'enquête, hier, a été M. J. Donald Macgregor, président de Sentry Oil and Gas et de Sentry and Canals Resources, deux compagnies contrôlées par York Centre, propriété de M. Stevens.

M. Macgregor a appris de Mme Stevens, un mois après la démission du ministre, que Sentry Oil avait acquis des intérêts importants dans une propriété considérée comme intéressante pour la prospection de l'or, dans la région de La Ronge, dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

Un courtier en valeurs mobilières de la firme Burns Fry a déjà témoigné à l'enquête Parker que M. Stevens lui avait téléphoné, en octobre 1985 (au moment où il était ministre), pour lui demander des renseignements sur les mines d'or de La Ronge.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le RAIF craint un recul pour les femmes

■ QUÉBEC (PC) — Un projet de loi du ministre de la Justice Herbert Marx pourrait enlever aux femmes l'assurance qu'elles toucheront les allocations familiales, déplore le Réseau d'action et d'information des femmes (RAIF).

Le RAIF a d'ailleurs protesté officiellement contre ce projet de loi dans une lettre qu'il vient de transmettre au ministre Marx.

Il s'agit de l'article 14 du projet de loi 92 actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale. Cet article stipule que les allocations familiales seront désormais versées « à la mère ou au père d'un enfant, suivant celui qui en fait la demande. Si les deux en font la demande, l'allocation est accordée et versée au nom des deux ».

Selon la porte-prole du RAIF Marcelle Dolmet, ce sont encore les mères qui s'occupent aujourd'hui des enfants. Ce virage pour l'égalité dans le couple est « dangereux tant que l'égalité de la prise en charge des enfants n'est encore une réalité sociale », croit le RAIF.

Le RAIF dénonce également un autre article du projet de loi qui interdit les attaques contre le culte d'une profession religieuse ou les croyances religieuses.

Selon le RAIF, cet article est « une atteinte à la liberté d'opinion et d'expression » et empêchera de critiquer l'impact social et politique d'une religion. Cet impact est « souvent catastrophique pour les droits les plus fondamentaux des femmes », note le RAIF.

Nouvelle taxe

■ OTTAWA (PC) — Les députés ont donné leur accord de principe hier à un projet de loi visant à permettre au gouvernement de collecter ou d'augmenter une taxe additionnelle sur les récepteurs de radio.

On s'attend à ce que cette mesure ajoute \$12 millions par année au trésor canadien et aide ainsi à défrayer les coûts administratifs du Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le projet de loi doit être soumis pour étude à un comité parlementaire, avant de recevoir l'approbation du gouvernement puis du Sénat pour ensuite devenir loi.

la Baie

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ RECLINA-ROCKER^{m.d.} 'LA-Z-BOY'^{m.d.}

RABAIS \$50 DE



Un 'La-Z-Boy'^{m.d.} mérite bien son nom

C'est en vous asseyant dans un Reclina-Rocker^{m.d.} 'La-Z-Boy'^{m.d.} que vous saurez ce que confort signifie. C'est grâce à son confort incomparable et à sa qualité de fabrication que 'La-Z-Boy'^{m.d.} s'est acquis une telle réputation. Voici quelques-unes de ses caractéristiques exceptionnelles:

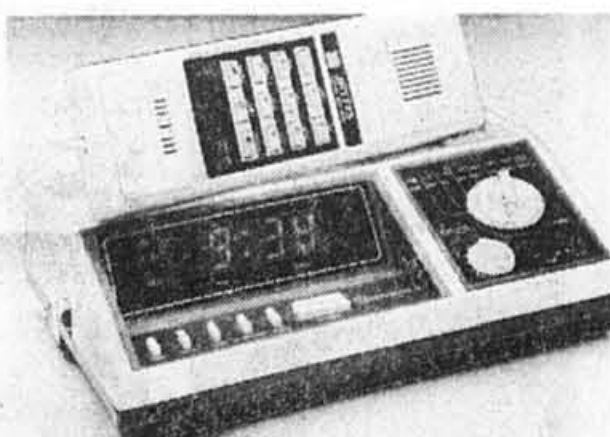
- Robuste cadre en bois dur assemblé et vissé
- Tension du dossier ajustable selon vos besoins
- Dossier entièrement inclinable - le dossier s'inclinant indépendamment du repose-pieds
- Dessus d'appui-bras compris
- Garantie: 2 ans pour le cadre; à vie pour le mécanisme

(A) N° 10-421. Champignon. Ord. \$699, \$649

(B) N° 10-360. Platine. Ord. \$699, \$649

(C) N° 10-415. Mocha. Ord. \$599, \$549

(D) N° 10-334. Sable. Ord. \$579, \$529



PRIME AVEC ACHAT

À l'achat d'un fauteuil 'La-Z-Boy'^{m.d.} nous vous remettrons ce radio-réveil AM/FM téléphone. Avec sonnerie à répétition, composition à pulsion, rappel du dernier numéro et autres caractéristiques (valeur de 49.95) N° JTR9041. Hâtez-vous, l'offre prend fin le 8 nov.

Quantité au Québec: 200
Meubles, rayon 519

RABAIS \$70 DE

Notre canapé-lit le plus vendu à un prix qui vous relaxera. A la fois canapé moderne et lit confortable. Coussins de siège réversibles. Deux coussins d'appoint. Recouvrement façon tweed crème/beige en 100% polypropylène. Ord. \$599, \$529

Canapes-lit, rayon 517

Demandez que le tissu de vos meubles soit traité contre les taches avant la livraison.

GAGNEZ

Une chance de gagner 4 billets d'avion vers une destination Air Canada de votre choix au Canada

Vous n'avez qu'à remplir un des bulletins de participation donnant les détails et règlements du concours, disponibles dans tous les magasins la Baie, du 1^{er} au 25 octobre. Le gagnant recevra 4 billets aller-retour en classe Affaires d'Air Canada vers la destination de son choix au Canada.



AIR CANADA

Pendant le mois
d'octobre les
meilleurs produits
canadiens sont en
vedette à la Baie.

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ